

INFORMATIONS ET REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT



2022-2023

Table des matières

1. Présentation de la maternelle « Les Lapins Bleus »
2. Objectifs de la maternelle
3. Horaires
4. Calendrier scolaire 22-23
5. Tarifs
6. Absences
7. Récréations
8. Trajets avant et après les heures d'école
9. Affaires personnelles à fournir
10. Règles de vie en classe
11. Règles au vestiaire
12. Matinées récréatives de juillet
13. Transmission des données et photographies
14. Association de la maternelle « Les Lapins Bleus »
15. Contacts



1. Présentation de la maternelle « Les Lapins Bleus »

La maternelle a été fondée en 1995 par madame Catherine Bovet-Egger, formée à l'IPGL de Lausanne en qualité d'éducatrice de l'enfance. Auparavant, de 1989 à 1995, elle a créé la crèche « Tom Pouce » à la Tour-de-Trême pour des enfants âgés de 3 à 6 ans. La maternelle « Les Lapins Bleus » accueille les enfants dès 3 ans révolus jusqu'à l'entrée en 1H. Mme Catherine Bovet-Egger est accompagnée d'une stagiaire probatoire durant toute l'année scolaire. Elle autorise les enfants du cercle scolaire de Sâles et Vaulruz, mais accepte également les enfants domiciliés ailleurs et aux mêmes conditions.

La possibilité est offerte d'inscrire les enfants 1, 2, ou 3 fois par semaine. Il y a également l'opportunité d'augmenter la fréquentation en cours d'année, sous réserve des places disponibles. Une nouvelle inscription en cours d'année est également possible pour des enfants âgés de 3 ans révolus.

En juillet, durant les vacances estivales, des matinées récréatives sont organisées. Elles se déroulent en priorité à l'extérieur. Ces matinées sont ouvertes aux enfants de 3 à 6 ans.

Les locaux de la maternelle se situent au rez de l'église de Sâles. La classe est joliment aménagée pour les enfants. Un lavabo et un WC sont accessibles en tout temps, ainsi qu'un vestiaire à proximité de l'entrée.

La maternelle « Les Lapins Bleus » est membre de l'association AFEM depuis 1997 et suit les cours de perfectionnement proposés. La maternelle « Les Lapins Bleus » est au bénéfice d'une autorisation délivrée par le SEJ et a obtenu le formulaire de surveillance de l'application du plan de protection COVID-19, en novembre 2020.



3

2. Objectifs de la maternelle

(Adaptés selon l'association fribourgeoise des éducatrices en maternelle, AFEM)

La maternelle favorise l'éveil et la socialisation des enfants. Elle fait la transition entre la famille et l'école obligatoire. Elle offre une pédagogie axée sur les apprentissages à travers le jeu, en permettant ainsi le développement des capacités motrices, intellectuelles et affectives des enfants. « Aux Lapins Bleus », les enfants vont participer à leur rythme à la découverte de divers ateliers créatifs, ainsi qu'à des activités sensorielles, rythmiques, musicales, langagières, de logique, de raisonnement et sur l'environnement. L'approche pédagogique de la maternelle « Les Lapins Bleus » est inspirée de la pédagogie de Maria Montessori (attestation de formation continue obtenue en novembre 2020 auprès de Michaela Baud (Weber), Enfants de la Terre, Romont).

« Aide-moi à faire seul »

Maria Montessori

Ces activités vont encourager leur éveil, leur confiance en eux, leur plaisir d'apprendre et leur épanouissement pour l'entrée à l'école.

La maîtresse est tenue d'informer les parents en cas de difficultés pour un enfant d'acquérir des habiletés sociales ou des aptitudes d'apprentissage. Ces informations sont transmises lors d'entretiens individuels, mais l'enseignante reste toutefois à disposition par téléphone pour toutes questions.

RESPECT DES CHOIX
ET DU RYTHME DE
CHACUN

ENCOURAGEMENTS
EXPERIENCES

ATHMOSPHERE CALME
ET SEREINE

RESPECT
RESPONSABILITES

BIENVEILLANCE

EVEIL DES SENS
DECOUVERTES

4

3. Horaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

9h00 – 11h45

- * Avant l'école, les parents accompagnent les enfants jusqu'aux pieds des escaliers devant le bâtiment de l'église, mais restent à l'extérieur (ceci durant la période de pandémie).
- * A la fin de l'école, les parents attendent les enfants à l'extérieur.
- * Les parents sont ponctuels pour l'arrivée et le départ de leur(s) enfant(s).
- * En cas de retards répétés, l'accueil de l'enfant à la maternelle peut être remis en question.

Dès 4 ans, il est vivement conseillé d'inscrire son enfant, deux ou trois demi-jours dans la semaine (en septembre ou en janvier), afin qu'il s'habitue au rythme de la 1H (école enfantine). Pensez à faire une demande au début du mois de décembre pour une réservation de la fréquentation en janvier. Pour information, la fréquentation est de 4 demi-jours en 1H et de 7 demi-jours en 2H.



4. Calendrier scolaire 22/23

2022	Août				
lu	1	8	15	23	29
ma	2	9	16	23	30
me	3	10	17	24	
je	4	11	18	25	
ve	5	12	19	26	

2022	Septembre				
lu		5	12	19	26
ma		6	13	20	27
me		7	14	21	28
je	1	8	15	22	29
ve	2	9	16	23	30

2022	Octobre				
lu		3	10	17	24
ma		4	11	18	25
me		5	12	19	26
je		6	13	20	27
ve		7	14	21	28

2022	Novembre				
lu	31	7	14	21	28
ma	1	8	15	22	29
me	2	9	16	23	30
je	3	10	17	24	
ve	4	11	18	25	

2022	Décembre				
lu		5	12	19	26
ma		6	13	20	27
me		7	14	21	28
je	1	8	15	22	29
ve	2	9	16	23	30

2023	Janvier				
lu	2	9	16	23	30
ma	3	10	17	24	31
me	4	11	18	25	
je	5	12	19	26	
ve	6	13	20	27	

2023	Février				
lu		6	13	20	27
ma		7	14	21	28
me	1	8	15	22	
je	2	9	16	23	
ve	3	10	17	24	

2023	Mars				
lu		6	13	20	27
ma		7	14	21	28
me	1	8	15	22	29
je	2	9	16	23	30
ve	3	10	17	24	31

2023	Avril				
lu		3	10	17	24
ma		4	11	18	25
me		5	12	19	26
je		6	13	20	27
ve		7	14	21	28

2023	Mai				
lu	1	8	15	22	29
ma	2	9	16	23	30
me	3	10	17	24	31
je	4	11	18	25	
ve	5	12	19	26	

2023	Juin				
lu		5	12	19	26
ma		6	13	20	27
me		7	14	21	28
je	1	8	15	22	29
ve	2	9	16	23	30

2023	Juillet				
lu	3	10	17	24	31
ma	4	11	18	25	
me	5	12	19	26	
je	6	13	20	27	
ve	7	14	21	28	

Congés:

01.11.2022	Toussaint
08.12.2021	Immaculée Conception
18.05.2023	Ascension
19.05.2023	Pont de l'Ascension
29.05.2023	Lundi de Pentecôte
08.06.2023	Fête-Dieu
09.06.2023	Pont de la Fête-Dieu

vacances / jours fériés

matinées récréatives

5. Tarifs

Les frais d'inscription à la maternelle sont de 50 CHF par année (30 CHF, si inscription en janvier), payables en août pour valider l'inscription. Ce montant sert à couvrir les frais, tels que le matériel pour les activités créatrices, les jeux éducatifs, les livres, les fournitures préscolaires, les photocopies, les jeux de motricité, les photos, les fêtes saisonnières...

Les tarifs mensuels sont dégressifs en fonction de la fréquentation :

- ❖ 1 fois par semaine : 110 CHF par mois.
- ❖ 2 fois par semaine : 190 CHF par mois.
- ❖ 3 fois par semaine : 280 CHF par mois.

- Réduction de 10% par famille pour le deuxième enfant placé la même année.
- Réduction de 10% pour les parents membres du comité à l'année.
- Dépannage pour un demi-jour occasionnel en plus : 25 CHF.

Une petite participation peut être demandée en plus pour l'animation du Carnaval et de la course d'école, en fonction du programme.

En tant que membre de l'association de la maternelle « Les Lapins Bleus », chaque parent doit s'acquitter d'une cotisation annuelle de 20 CHF au minimum, à verser en septembre (cf. chapitre sur l'association).

Les paiements hebdomadaires se font à la fin du mois, au plus tard le 30 du mois en cours. Possibilité de faire un ordre permanent de septembre à fin juin ou fin juillet (si participation aux matinées récréatives). Des frais en plus sont perçus pour les paiements par poste. Un bulletin de versement peut être demandé en début d'année, si nécessaire. Tous les paiements se font sur le compte bancaire suivant :

Association de la maternelle « Les Lapins Bleus »

IBAN : CH11 8080 8004 3819 5152 9

6. Absences

Les parents avertissent la maîtresses par téléphone ou par message pour toute absence ou tout retard avant ou pendant l'école, si nécessaire...

Durant les jours d'école, aucune déduction ne sera faite pour les absences en cas de maladie d'un enfant, de congé ou d'imprévu des parents. Le total du tarif mensuel selon l'inscription sera dû, tant que la maternelle offre ses services. Toutefois, la possibilité est offerte de remplacer ces absences par un autre jour en plus dans la semaine ou dans le courant du mois. Une demande de remplacement se fait à l'avance et est accordée en fonction des places disponibles.

La maternelle est fermée pendant les jours fériés et les vacances scolaires (sauf pour les matinées récréatives de juillet). Aucune déduction ni remplacement n'est possible.

En cas de pandémie ou de maladies contagieuses, les parents suivent l'avis du pédiatre et de la maîtresse. Par précaution, un enfant présentant des symptômes grippaux ou autre pourra être refusé de la classe dès son arrivée, après appel des parents ou d'autres personnes de référence. L'école décline toutes responsabilités en cas de contamination ou de mise en quarantaine. En cas d'intervention de l'ambulance, la prise en charge des frais est faite par l'assurance obligatoire des parents.



7. Récréations

En cas de beau temps et par toutes saisons, la collation est prise dehors. Les enfants doivent transporter leur goûter dans les escaliers, c'est pourquoi il est important de réunir la collation dans une petite boîte et dans une gourde (qui ne coule pas et que l'enfant parvient à ouvrir et fermer seul).

Les enfants sont sensibilisés en collectivité aux aliments sains. Voici quelques idées de goûters adaptés à l'école : des fruits préparés, des graines oléagineuses, des barres de céréales, des fruits séchés, des carottes, des tomates ou encore des compotes. Comme boisson, de l'eau ou un jus de fruit complète le goûter. Il n'est pas nécessaire de donner un grand goûter, une petite quantité suffit.

A l'extérieur, des jeux sont organisés. Les enfants doivent donc venir à l'école avec des habits et des souliers adaptés au temps et tout-terrain.

Pour fêter l'anniversaire d'un enfant, il est possible d'apporter un gâteau avec des bougies (même en dehors de la date exacte). Pour des questions d'organisation, les parents avertissent la maîtresse une semaine à l'avance. Sur demande des parents, la maîtresse peut réaliser quelques photos et les transmettre aux parents de l'élève concerné. Veuillez ne pas les divulguer sur internet ou sur les réseaux sociaux, si plusieurs enfants y sont visibles.



8. Trajets avant et après les heures d'école

Sur demande des autorités communales de Sâles, les parents sont priés d'utiliser le grand parking à côté de la laiterie et de ne pas se parquer sur les places devant l'école primaire ou l'entrée du foyer, même pour déposer ou rechercher un enfant. Ceci afin de réduire la circulation sur cette petite place réservée au bus scolaire. Les enfants ne se rendent pas sans un adulte devant l'église ou sur le parking. Aucune responsabilité ne sera engagée en cas d'accident avant ou après les heures de classe sur le parking.

Afin de diminuer la circulation et les trajets de chacun, nous vous conseillons de vous organiser entre parents pour amener et rechercher à tour de rôle les enfants.

Si une personne autre que les parents est autorisée à reprendre votre enfant après l'école, veuillez en informer la maîtresse.

9. Affaires personnelles à fournir

Chaque élève vient à l'école avec :

- Un sac à dos assez grand pour y mettre son goûter et selon les besoins une tenue de rechange, des couches, des lingettes, un doudou, un objet de transition...
- Des pantoufles que l'enfant peut enfiler seul et qui tiennent bien aux pieds (rythmique oblige). Évitez les boucles en fer sur les pantoufles. L'enfant les laisse à l'école tout au long de l'année.
- Un tablier à longues manches (une vieille chemise convient tout à fait).
- Une photo de l'enfant au format 3x3 cm pour son crochet au vestiaire.

Le prénom de l'enfant est inscrit sur le sac, les pantoufles et le tablier.

Aucune responsabilité n'est prise pour les effets personnels des enfants (bijoux, jouets, valeurs restent à la maison).

Veuillez vider le sac à chaque fois pour éviter des mauvaises surprises...

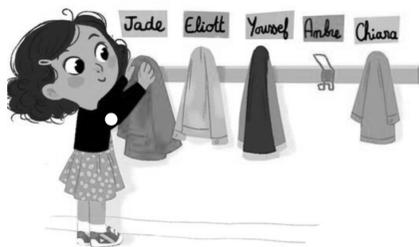


10. Règles de vie en classe

- ❖ Je ne cours pas.
- ❖ Je ne crie pas.
- ❖ Je ne tape pas.
- ❖ Je n'ouvre pas la porte tout seul.
- ❖ J'écoute les maîtresses.
- ❖ Je range mon jeu quand j'ai fini.

11. Règles au vestiaire

- ❖ Je parle doucement dans le vestiaire.
- ❖ J'enlève mes pantoufles et je mets mes chaussures.
- ❖ Je ne grimpe pas sur le banc et j'attends ma veste.
- ❖ Je range mes pantoufles sur la banquette, sous le banc.
- ❖ Je vais attendre sur les escaliers sans faire de bruit.
- ❖ Dehors, je reste toujours proche des maîtresses.



12. Matinées récréatives de juillet

En juillet, durant les vacances scolaires, la maternelle « Les Lapins Bleus » organise des matinées récréatives, qui se déroulent en priorité à l'extérieur. A cette occasion, elle accueille les enfants de 3 à 6 ans. L'inscription aux matinées récréatives de juillet est facultative et indépendante de l'inscription annuelle. Elle est aussi ouverte aux enfants ne fréquentant pas habituellement la maternelle « Les Lapins Bleus ».

Les horaires restent identiques : 9h00 – 11h45

Le tarif est de 30 CHF par matinée



13. Transmission des données et photographies

- * Sans signalement officiel auprès de Mme Bovet Egger, en inscrivant votre enfant à la maternelle « Les Lapins Bleus », vous acceptez que les noms et prénoms de votre enfant, ainsi que vos coordonnées téléphoniques, soient transmis aux autres parents en début d'année scolaire.
- * Sans signalement officiel auprès de Mme Bovet Egger, en inscrivant votre enfant à la maternelle « Les Lapins Bleus », vous acceptez que celle-ci prenne ponctuellement en photo votre enfant et qu'elle les transmette éventuellement aux autres parents (anniversaires, fêtes, activités spéciales ...). En aucun cas ces photos ne seront publiées sur internet sans une demande préalable.



14. Association de la maternelle « Les Lapins Bleus »

L'association de la maternelle « Les Lapins Bleus » a été créée en 2019. Elle a pour but de soutenir l'école maternelle, de défendre ses intérêts et d'entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir des aides financières pour chaque année scolaire. Chaque parent d'élève devient d'office membre de l'association et est tenu de s'acquitter de la cotisation annuelle (20 CHF au minimum).

L'association se réunit en assemblée ordinaire une fois par année scolaire.

15. Contacts



Madame Catherine Bovet Egger
Les Ciernes 147
1637 Charmey
079.564.88.13 / 026.558.95.00
cathy.bovet@gmail.com

